

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1er octobre 2020

**Rapporteur :
Monsieur Bernard KALONN**

N° 51

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/10/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2020 (accusé de réception du 06/10/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conservatoire de musiques et d'art dramatique - Grille tarifaire pour l'année scolaire
2020-2021**

Le conservatoire de musiques et d'art dramatique de la ville de Quimper est amené à revaloriser le montant de ses droits d'inscription annuels à hauteur de 1 % appliqué à l'ensemble de sa grille tarifaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la nouvelle grille tarifaire du CMAD pour l'année scolaire 2020-2021 ainsi que les dispositions tarifaires et administratives qui s'y attachent telles que décrites en annexe.